Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_024-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 1.9 Affectation du résultat de 2024 : Budget du lotissement Hent Glaz Bis (Avel Mor)

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que, conformément aux articles L 2311 -5 et R 2311 -11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'affecter les résultats budgétaires de 2024 au budget primitif de 2025.

Concernant le budget du lotissement Hent Glaz Bis, il propose d'affecter comme suit le résultat de la section de Fonctionnement du Compte Financier unique de 2024 :

- Résultat de clôture section de Fonctionnement de 2024 : Déficit : 135 807.24 €
- Virement à la section d'investissement : 0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement : 0 €
- Affectation BP 2025 : Dépenses de Fonctionnement :
  Compte 002 (Résultat reporté) : -135 807.24 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121 -29 - L 2311 -5 et R 2311 -11,

Vu le compte financier unique du budget du lotissement Hent Glaz Bis de 2024 approuvés par délibération de ce jour,

Délibération N° DE_2025_024

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_024-DE
A G E D I

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024 du budget du lotissement Hent Glaz Bis :

- Résultat de clôture section de Fonctionnement de 2024 : Déficit : - 135 807.24 €
- Virement à la section d'investissement 2024 : 0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 : 0 €
- Affectation au Budget Primitif 2025 : Dépenses de Fonctionnement :
  Compte 002 (Résultat reporté) : -135 807.24 €

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC 22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.